

Tableau des modifications 2026

#Article-IAS	Article édition mars 2025	Article édition avril 2026
<b>1. Définitions</b>	Aucune modification	Sans objet
<b>2. Conditions relatives à la préparation de la Soumission</b>	<p><b>2.5</b> Dans le présent Appel d'offres, puisqu'il est impossible de décrire certaines spécifications techniques en termes de performance ou d'exigence fonctionnelle, veuillez noter que, lorsque des caractéristiques descriptives tels que des marques et modèles sont mentionnées pour décrire un produit dans les devis techniques, les documents normalisés ou les plans, elles doivent être considérées à titre d'exemple seulement et que sera considérée conforme toute équivalence à ces caractéristiques.</p> <p><b>2.11.5</b> Si l'adjudication du Contrat survient après la période de validité de l'attestation jointe à la Soumission du plus bas Soumissionnaire conforme, ce dernier devra produire une attestation valide avant l'octroi du Contrat.</p>	<p>Dans le présent Appel d'offres, s'il est impossible de décrire certaines spécifications techniques en termes de performance et d'exigence fonctionnelle, lorsque des caractéristiques de conception ou des caractéristiques descriptives tels que des marques et modèles sont mentionnés pour décrire un produit dans les devis techniques, les documents normalisés ou les plans, elles doivent être considérées à titre d'exemple seulement et que sera considérée conforme toute 2.6 équivalence à ces caractéristiques.</p> <p>Si l'adjudication du Contrat survient après la période de validité de l'attestation jointe à la Soumission du Soumissionnaire conforme avec le prix proposé le plus bas, ce dernier devra produire une attestation valide avant l'octroi du Contrat.</p>
<b>3. Conditions relatives à la soumission</b>	<p><b>3.8.1.1</b> Le prix inscrit à la section A) Sommaire du Formulaire de soumission a préséance et sert à déterminer la plus basse Soumission, sous réserve de la section 3.8.2</p> <p><b>3.9.3</b> Le prix inscrit à la section A) Sommaire du Formulaire de soumission a préséance et sert à déterminer la plus basse Soumission.</p>	<p>Le prix inscrit à la section A) Sommaire du Formulaire de soumission a préséance et sert à déterminer la Soumission avec le prix proposé le plus bas, sous réserve de la section 3.8.2</p> <p>Le prix inscrit à la section A) Sommaire du Formulaire de soumission a préséance et sert à déterminer la Soumission avec le prix proposé le plus bas.</p>
<b>4. Rejet automatique d'une Soumission</b>	Aucune modification	Sans objet
<b>5. Durée de validité des soumissions- Pour l'IAS PBS et à l'enveloppes</b>	Aucune modification	Sans objet
<b>6. Analyse des soumissions</b>	b) Sous réserves de l'article 3.1.1, le Contrat sera adjugé au Soumissionnaire ayant déposé la Soumission conforme la plus basse;	b) Sous réserves de l'article 3.1.1, le Contrat sera adjugé au Soumissionnaire ayant déposé la Soumission conforme avec le prix proposé le plus bas;
<b>7. Défaut</b>	Aucune modification	Sans objet
<b>8. Remise des garanties</b>	Aucune modification	Sans objet
<b>9. Confidentialité des soumissions</b>	Aucune modification	Sans objet
<b>10. Langue du commerce et des affaires</b>	Aucune modification	Sans objet
<b>11. Procédure sur la réception et l'examen des plaintes</b>	<p><b>11.1</b> La procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat adoptée par la Ville conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), peut être téléchargée sur le site Internet de la Ville au lien suivant : <a href="http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/procEDURE_loi_108.pdf">http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/procEDURE_loi_108.pdf</a></p> <p>Le Soumissionnaire ou toute Personne ayant un intérêt au sens de la Loi peut porter plainte auprès de la Ville relativement au présent Appel d'offres. La procédure à suivre pour déposer une plainte se trouve dans la Procédure de Gestion des Plaintes de la Ville.</p>	<p>La procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat adoptée par la Ville conformément à l'article 115 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux, RLRQ, c. C-55.01, peut être téléchargée sur le site Internet de la Ville au lien suivant : <a href="https://montreal.ca/services/plainte-dans-les-cas-d-adjudication-ou-d-attribution-d-un-contrat">https://montreal.ca/services/plainte-dans-les-cas-d-adjudication-ou-d-attribution-d-un-contrat</a></p> <p>Le Soumissionnaire, soit toute entreprise intéressée ou groupe d'entreprises intéressées à participer au présent Appel d'offres au sens de la Loi peut porter plainte auprès de la Ville relativement à celui-ci. La procédure à suivre pour déposer une plainte se trouve dans la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification.</p>